

## Contenu

|   |   |
|---|---|
| 1. Participants.....  | 2 |
| 2. Propos introductifs.....   | 3 |
| 3. Actualités et perspectives LEADER du second semestre 2017 .....              | 3 |
| 3.1. Etat d'avancement LEADER : conventionnement et instrumentation .....       | 3 |
| 3.2. Point sur le plan d'action du RRN : actions LEADER en cours.....           | 4 |
| 3.3. Projets MCDR : un décloisonnement à stimuler.....                          | 5 |
| 4. Actualités LEADER au niveau européen .....                                   | 6 |
| 4.1. Etat d'avancement LEADER en Europe : focus LEADER-CCLD.....                | 6 |
| 4.2. Evaluation : nouveau guide de l'évaluation LEADER.....                     | 6 |
| 4.3. Point d'information sur la coopération LEADER.....                         | 7 |
| 5. Perspectives du Réseau Rural National .....                                  | 7 |
| 5.1. Retour sur l'évaluation à mi-parcours et futures orientations du RRN ..... | 7 |
| 5.2. Calendrier national et européen .....                                      | 7 |
| 6. Conclusion.....  | 8 |
| GLOSSAIRE .....   | 9 |

## 1. PARTICIPANTS

| Noms Prénoms           | Structures                              |
|------------------------|---|
| ALLALI Hanane          | MAA                                     |
| ANDRIOT Patricia       | MAA                                     |
| ARMELLINI David        | MAA                                     |
| BEN OTHMAN Samir       | ASP                                     |
| BERNARD Véronique      | Région Auvergne-Rhône Alpes             |
| CAVENNE Adèle          | Région Hauts-de-France                  |
| CHATRY Arnaud          | MAA                                     |
| COMIER Annick          | Collectivité territoriale de Martinique |
| DEMMERLE Eric          | MAA                                     |
| DOMINI Véronique       | Commission Européenne                   |
| DUHAMEL Céline         | Région Bretagne                         |
| LANDEMAINE Gérard      | LEADER France                           |
| LE ROY Emilie          | GAL du PETR du Pays Marennes Oléron     |
| LEBRAT Alexis          | LEADER France                           |
| LEPICIER Denis         | AgroSup Dijon                           |
| LONGHI Marc            | MAA                                     |
| MARAVAL Myriam         | Région PACA                             |
| MARTY Arnaud           | CGET                                    |
| MICHAUX François-Marie | Région Normandie                        |
| MONNERIE Christelle    | ASP                                     |
| PACQUET Lucie          | CR IDF                                  |
| POUSSARD Pierre        | MAA                                     |
| ROUVERON Stéphanie     | ASP                                     |
| SALGUES Marianne       | MAA                                     |
| SAUVESTRE Jacques      | Région Nouvelle Aquitaine               |
| VANDERERVEN Rik        | MAA                                     |
| VIGNAUD Laurent        | ASP                                     |

## 2. PROPOS INTRODUCTIFS

Monsieur Rik Vandererven – adjoint au sous-directeur de la performance environnementale et de la valorisation des territoires au MAA, introduit la séance en évoquant le discours du Président de la République 2 jours plus tôt à la Sorbonne. Dans son discours, le Président a mentionné la nécessité d'avoir une Europe forte avec des enjeux importants en termes d'économie, d'emploi, de migration, de sécurité, de transition numérique et écologique. Il a rappelé également le rôle de la Politique Agricole Commune s'inscrivant dans ce contexte et contribuant aux enjeux européens, dont le programme LEADER constitue l'un des outils de développement territorial.

M. Vandererven aborde les difficultés de financement actuelles sur les territoires en indiquant que la situation s'améliore et qu'une accélération des paiements est prévue en 2017-2018. La situation actuelle relève également de la responsabilité des services en centrale qui ne fuit pas ses responsabilités sur le sujet.

La dynamique LEADER aujourd'hui : c'est 340 GAL qui recouvrent 80 % du territoire national et qui représentent 7 % de l'enveloppe FEADER.

## 3. ACTUALITES ET PERSPECTIVES LEADER DU SECOND SEMESTRE 2017

### 3.1. Etat d'avancement LEADER : conventionnement et instrumentation

A ce jour, 340 GAL ont été sélectionnés. Un annuaire des GAL est disponible sur le site du Réseau Rural National <http://www.reseaurural.fr/LEADER>. LEADER France annonce qu'elle a également réalisé sa propre carte de répartition des GAL sur le territoire national, celle-ci étant réservée à leurs seuls adhérents.

Selon les données ASP, situation au 31/08/2017 :

- 282 conventions signées sur 340
- 12 PDR qui ont terminé le conventionnement avec leurs GAL
- 11 PDR sont en cours de conventionnement.
- 3 PDR n'ont signé aucune convention

#### ❖ Conventionnement

Les régions interpellent la direction technique de l'ASP chargée du conventionnement des GAL en mentionnant la lourdeur des avenants afférents à chaque convention (40 avenants établis en 1 an pour la Normandie par exemple, une moyenne de 3 à 4 avenants par GAL). Le conventionnement avec les cofinanceurs est également très complexe.

Des travaux sont en cours d'élaboration au sein de l'ASP et une nouvelle typologie d'avenant LEADER sera disponible d'ici une quinzaine de jours. Des formations avec les directions régionales ASP sont prévues afin que les bonnes pratiques liées à ce type d'avenant soient répercutées auprès des conseils régionaux.

En cas d'avenants multiples avec les mêmes objets, le premier avenant type sera validé par le siège mais les « clones » pourront être validés ensuite directement en DR. Le degré de similarité entre avenants, pouvant bénéficier de cette procédure simplifiée, est en cours d'arbitrage.

## ❖ Instrumentation

La longue mise en œuvre des multiples outils LEADER sous OSIRIS est chronophage et complexe. Pour pallier ce retard dans la mise en œuvre, certaines régions ont développé leurs propres outils SOCLE qui correspond à une plateforme de saisie des données plus simplifiée.

Ces multiples retards et complexités administratives (conventionnement et mise en production des outils) ont des répercussions significatives en région : démission des animateurs GAL faute de paiements de leur programmation et de certains agents instructeurs en régions qui se trouvent démunis face à la non avancée du programme LEADER.

La Commission Européenne alerte l'assemblée en indiquant les risques encourus par la situation d'abandons des porteurs de projets face aux dépenses engagées mais non payées. Cette situation aura de fortes répercussions sur les années suivantes en termes de dégageant d'office et de montants alloués lors des prochaines programmations.

M. Lépicier, qui a participé à des études d'évaluation du programme LEADER, intervient en soulignant que la dernière évaluation relative à LEADER faisait ressortir des résultats socio-économiques significatifs et positifs avec une forte implantation des services sur les territoires. LEADER produit un effet lorsqu'il est associé à d'autres financements.

Il convient d'avoir une réflexion importante dans les prochaines années et pour la prochaine programmation sur la méthode de simplification des outils et des contrôles de l'argent public.

### 3.2. Point sur le plan d'action du RRN : actions LEADER en cours

En termes de communication LEADER, plusieurs actions sont actuellement en cours :

- Réalisation d'une nouvelle plaquette LEADER qui sera diffusée auprès des autorités de gestion et actuellement disponible sur le site du RRF ;
- Une étude LEADER, pour laquelle le prestataire est actuellement en cours de sélection, permettra de disposer d'une base de données enrichie et disponible sur le nouveau site internet. Cette étude devrait permettre de connaître l'évolution de la dynamique LEADER sur les territoires, mais également au niveau régional, national et européen. Les résultats de cette étude sont attendus en fin d'année.
- Une cellule d'animation pour l'appui technique à la coopération est prévue dont les objectifs principaux sont l'organisation de réunions, la recherche de partenaires pour les GAL, la valorisation de la coopération française via des articles.  
La rédaction du cahier des charges relatif à la création de cette cellule est en cours.
- Organisation d'un séminaire coopération les 6 et 7 décembre prochain qui se déroulera au Grau du Roi sur le territoire du GAL Vidourle Camargue. Ce sera un lieu d'échanges entre acteurs territoriaux, nationaux et européens avec notamment la tenue d'une foire à la coopération.
- Valorisation des actions LEADER : rubrique dédiée de la revue semestrielle, articles dans la newsletter, animation de la rubrique LEADER du site via les réseaux sociaux (linkedin, Twitter, Facebook...);
- Projet de création d'un tutoriel LEADER sur « You tube » avec des séquences animées. Une première thématique concernant le montage d'un dossier LEADER est prévue. M. Longhi précise qu'un comité de pilotage de présentation de ce tutoriel est prévu le 12 octobre prochain où les Autorités de gestion sont attendues.

- Etude 20 mesures du FEADER dont la fiche dédiée à la mesure 19. Une première présentation de cette étude aura lieu le 5 octobre lors du comité des réseaux ruraux régionaux par le Cabinet Oréade Brèche.

Les participants soulignent le fait que la base de données de l'ENRD n'est pas mise à jour avec les coordonnées des GALS(s) français ce qui ne facilite pas les démarches de coopération. Mme Domini a relevé l'anomalie et va se renseigner pour faire le nécessaire, notamment insérer l'annuaire des GAL sur le site de l'ENRD.

La question sur la recherche de croisement entre les offres, les demandes et les thématiques coopération est également soulevée. Est-il envisageable d'améliorer le moteur de recherche sur la base de l'ENRD ? afin de mutualiser l'ensemble des informations régionales, nationales et européennes ? **Une réponse est attendue lors d'un prochain comité ou d'une prochaine assemblée.**

Les dates des événements et manifestations territoriaux, régionaux, nationaux ou européens que vous souhaitez voir apparaître dans l'agenda du site du Réseau Rural National, ainsi que toute information relative à LEADER et au développement rural en général peuvent être transmises via la boîte mail générique du réseau rural national : [leader@reseaurural.fr](mailto:leader@reseaurural.fr)

### 3.3. Projets MCDR : un découplage à stimuler

A ce jour, il existe 16 projets MCDR dont 15 sont en cours.

De manière générale, il est constaté des projets avec beaucoup de partenariat de dynamisme et d'innovation.

L'ASP a apporté un appui aux porteurs de projet non négligeable. Chacun des 16 projets dispose d'un onglet sur le site du réseau rural : <http://www.reseaurural.fr/Projets/MCDR>

Un débat autour des thématiques existantes ou à venir est lancé : existe-t-il des thématiques pour des appels à projets dans le cadre de partenariat ? en plus des thématiques déjà existantes, de nouvelles thématiques sont proposées telles que : service à la population, mobilité (lien urbain-rural), foncier, transition énergétique, accompagnement des territoires aux changements climatiques, numérique, nouvelle forme d'activité, d'économie, inclusion stratégie locale de développement.....

Pour LEADER France, les projets MCDR s'apparentent à des projets de coopération. Prévoir une réunion dédiée aux projets MCDR afin de mieux les faire connaître.

Enquête adressée aux RRR afin de répertorier leur avis thématique sur les MCDR, mais également afin qu'ils proposent de nouvelles thématiques. Les AG sont invitées à se rapprocher de leurs homologues en région afin de concerter leurs thématiques le cas échéant.

Les principaux points qui peuvent être retenus en conclusion sur cette première partie sont :

- La trésorerie des GAL LEADER doit être résolue au plus vite par le versement des paiements ;
- Beaucoup d'actions de communication sont actuellement en cours de réalisation au sein de l'unité nationale d'animation. Il convient cependant d'améliorer le croisement des données du site de l'ENRD et du RRN ;
- Les projets MCDR nécessiteraient la réalisation d'une réunion dédiée à cette thématique qui reste encore trop méconnue par beaucoup d'acteurs.

## 4. ACTUALITES LEADER AU NIVEAU EUROPEEN

### 4.1. Etat d'avancement LEADER en Europe : focus LEADER-CCLD

Les régions sont preneuses d'informations concernant le positionnement de la France par rapport aux pratiques, notamment au moment de la mise en œuvre de la nouvelle programmation LEADER et des difficultés rencontrées le cas échéant. Il est même évoqué par les participants de mener une réflexion sur des échanges permettant de mutualiser les bonnes pratiques.

M. Pierre Poussard indique qu'une étude DGPE / CGAER relative au benchmark sur la stratégie des PDR France / Espagne / Allemagne est actuellement en cours. Elle est conduite en partenariat avec Régions de France.

Pour la programmation post 2020, une réflexion sur l'interposition d'une structure entre les demandeurs d'aides et le ministère pourrait être menée. Deux questions importantes se poseraient alors :

- cout total des frais de gestion
- responsabilisation des contrôles

Mme Domini de la Commission Européenne intervient en rappelant les principaux objectifs prévisionnels du règlement Omnibus actuellement en discussion au Parlement avec le Conseil de l'UE et la Commission de Bruxelles pour une mise en application début 2018 :

- Clarifier le rôle des GAL dans le processus de sélection des projets avec obligation de mettre en œuvre un process de sélection des projets ;
- Les GAL pourront établir des couts simplifiés ;
- Suppression de la certification des coûts simplifiés par un organisme certificateur indépendant ;
- Possibilité de croiser les fonds pour l'assistance technique (fonctionnement des GAL)

Un nouveau guide sur la coopération LEADER est en cours de préparation et sera publié sur le site de l'ENRD prochainement.

Remarque : Véronique DOMINI, correspondante CE est l'interlocutrice privilégiée sur LEADER. Les AG peuvent la contacter, en mettant leur correspondant CE en copie, sur les questions spécifiques ([veronique.domini@ec.europa.eu](mailto:veronique.domini@ec.europa.eu)).

### 4.2. Evaluation : nouveau guide de l'évaluation LEADER

(cf. diaporama)

Ce document, élaboré par le Helpdesk européen, fera l'objet d'une traduction en anglais. Le principal objectif de ce document est de rendre compte en toute transparence et de mesurer les impacts territoriaux des opérations financées.

Rappel des échéances : les RAMO (Rapport de mise en œuvre) doivent être remis en 2017 et 2019 (objectif stratégie 2020). Ces évaluations peuvent être produites de 3 façons différentes :

- par auto-évaluation
- par un évaluateur externe
- par la mise en œuvre simultanément de l'auto évaluation et de l'évaluation externe

Si les AG sont d'accord pour établir une évaluation à mi-parcours sur la mesure 19 dédiée à LEADER, en revanche, y-a-t-il obligation de produire des évaluations de la SLD à mi-parcours par chacun des GAL ? Par ailleurs, les informations relatives aux effets secondaires (quantitatifs et qualitatifs) des

domaines prioritaires (DP) sont extrêmement compliqués à renseigner, est-il nécessaire de remplir ce tableau ?

La commission Européenne propose que les autorités de gestion remontent leurs questions afin qu'elles soient traitées dans les rencontres annuelles régionales du 26 octobre prochain. Les réponses seront alors mutualisées dans un compte rendu de ces rencontres.

LEADER France demande également à ce que l'ensemble des informations de la Commission européenne relatives à l'évaluation soient communiquées aux GAL via les autorités de gestion. En effet, si l'exercice de l'évaluation est fastidieux et chronophage, il est particulièrement important pour les prochaines programmations, elles sont le reflet de la dynamique territoriale.

### 4.3. Point d'information sur la coopération LEADER

Chaque Etat Membre (EM) doit remplir une fiche de coopération.

Le MAA demande aux autorités de gestion que des fiches similaires soient remplies par les régions afin qu'elles définissent leur procédure de mise en œuvre de coopération (processus de sélection / programmation des projets).

Ces fiches pourraient alors être mises en ligne sur le site du réseau rural européen.

Concernant le financement de la part nationale pour les projets intitulés « De l'idée au projet... ? », une ligne budgétaire DRAAF est ouverte et pourrait être mobilisée pour financer le soutien technique préparatoire à la coopération (*ex dispositif 6 000 € ou Idée au projet du RDR 2*) mais la disponibilité du budget est à voir avec chaque DRAAF (souvent alimentée par fongibilité).

Par ailleurs, il convient de ne pas mutualiser des projets entre les mesures 19.2 et 19.3 car elles n'ont pas les mêmes finalisations.

## 5. PERSPECTIVES DU RESEAU RURAL NATIONAL

### 5.1. Retour sur l'évaluation à mi-parcours et futures orientations du RRN

L'évaluation à mi-parcours a été conduite par le Cabinet Actéon dans le cadre du RAMO 2017.

Une vigilance particulière doit être portée sur les montages de projets en partenariat (MCDR / PEI....) dans les évaluations. Ces dernières seront prises en compte afin de mener à bien les réflexions sur les prochaines programmations.

Des opportunités de décroisement entre PDR sont possibles, voire pour certains déjà engagées (ex Auvergne / Bourgogne). Ces décroissements pourraient être répercutés par le biais du réseau rural via des actions qui restent à déterminer.

Une vigilance particulière est demandée sur la thématique de l'égalité Hommes / Femmes. Le MAA est demandeur pour que ces thématiques soient connues en administration centrale afin qu'elles soient valorisées.

### 5.2. Calendrier national et européen

- 5 et 6 octobre : réunion des RRR et comité du réseau rural
- 16 et 17 novembre : séminaire RRN + AG RRN + Séminaire PEI à Rennes
- 6 et 7 décembre : séminaire coopé LEADER : travail participatif entre GAL / RRR et Autorités de gestion via 5 ateliers (programme en cours)

## 6. CONCLUSION

En conclusion, ce comité consultatif a été riche en échanges. Le discours du Président a mis l'accent sur le développement rural au sein de l'Europe ce qui va dans le sens de la démarche LEADER.

Il conviendra, post 2020, d'aller vers une simplification simultanée de la mise en place des outils et des conventionnements d'un point de vue administratif afin que le programme ne subisse pas de retard au moment de sa mise en œuvre.

Les projets en partenariat (MCDR) ainsi que les projets de coopération (interterritoriale et transnationale) sont encouragés.



## GLOSSAIRE

|               |  |
|---------------|--|
| <b>AAP</b>    | Appel à propositions   |
| <b>CCL</b>    | Comité consultatif LEADER  |
| <b>CCPEI</b>  | Comité consultatif du partenariat européen pour l'innovation                             |
| <b>CCSE</b>   | Comité consultatif suivi et évaluation   |
| <b>CRR</b>    | Comité du réseau rural   |
| <b>CTN</b>    | Coopération transnationale   |
| <b>DDMO</b>   | Descriptif détaillé de mise en œuvre (système d'information OSIRIS)                      |
| <b>DGSC</b>   | Descriptif du système de gestion et de contrôle  |
| <b>DLAL</b>   | Développement local mené par les acteurs locaux  |
| <b>DP</b>     | Domaine prioritaire  |
| <b>DPMA</b>   | Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture                                       |
| <b>ENRD</b>   | The European Network for Rural Development : réseau européen pour le développement rural |
| <b>GAL</b>    | Groupe d'action locale   |
| <b>GIEE</b>   | Groupement d'intérêt économique et environnemental                                       |
| <b>ITI</b>    | Investissement territorial intégré   |
| <b>LEADER</b> | Liaison entre actions de développement de l'économie rurale                              |
| <b>MEEM</b>   | Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer                                  |
| <b>MCDR</b>   | Mobilisation collective pour le développement rural                                      |
| <b>PCEA</b>   | Professeur certifié à l'enseignement agricole  |
| <b>PDR</b>    | Programme de développement rural   |
| <b>PEI</b>    | Partenariat européen pour l'innovation   |
| <b>PSRRN</b>  | Programme spécifique du réseau rural national  |
| <b>RRR</b>    | Réseau ruraux régionaux  |
| <b>SLD</b>    | Stratégie locale de développement  |
| <b>RAMO</b>   | Rapport de mise en œuvre   |